

M. LeBlanc: Monsieur le Président, c'est sans doute là une erreur de jugement comme en font tous les ministres des Finances à un moment donné ou à un autre. Si conséquences négatives il y a, celles-ci seront certainement atténuées par le fait que l'inflation a été considérablement réduite et que les barèmes des salaires dans le secteur du bâtiment se sont stabilisés. Les porte-parole de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, l'ACHDU, qui ont témoigné cette semaine ont déclaré qu'il s'agissait là d'un élément positif dans leur planification. En fait, le président de l'ACHDU a bien précisé que son secteur s'était résolu à accepter l'inflation en en faisant payer le prix aux consommateurs. Il a préconisé un programme de restrictions et diverses mesures en vue de maîtriser l'inflation.

Ces facteurs m'apparaissent un peu plus importants que cette hausse de 1 p. 100 dont parle le député.

M. Wenman: Monsieur le Président, étant donné qu'il faut de cinq à neuf jours pour acheminer le courrier de première classe de Vancouver à Ottawa, le ministre n'a pas pris connaissance de toutes les demandes concernant la subvention de \$3,000. Accepterait-il de faire exception à la règle et d'ouvrir uniquement les enveloppes qui lui sont parvenues après l'échéance dans le cas d'un retard attribuable au service postal? Le cachet d'oblitération pourrait en faire foi.

M. LeBlanc: Monsieur le Président, j'ai tâché de me montrer très généreux dans l'interprétation de la question. Lorsque les demandes me signalaient que les propriétaires ou les futurs acheteurs avaient pris des engagements, j'ai tranché en leur faveur dans la mesure du possible.

Je dois dire que je ne comprends pas très bien le député à propos des neuf jours. Les demandes ont été présentées au bureau régional; par conséquent, ils auraient été en contact avec les bureaux de la SCHL de la province. Je me demande si cet argument est valable. J'ai essayé de faire pencher la balance en faveur du postulant chaque fois que c'était possible. Certaines personnes sont déçues, je sais, et je peux certifier au député que je n'ai jamais éprouvé un sentiment de satisfaction en signant ces lettres.

M. Young: Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question des logements sociaux. Il y a quelques minutes, le ministre a confirmé ce que les fonctionnaires de son ministère ont dit à propos du transfert de crédits de la SCHL affectés autrefois aux logements coopératifs, au secteur privé et pour les logements sociaux. Il a parlé de tirer le meilleur parti possible des fonds. On veut certainement offrir des logements décents, à un prix abordable, aux milliers de Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer un logement.

Il me semble que bien des jeunes mariés, qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison privée, optent pour le logement coopératif car l'offre est suffisante.

Je suis extrêmement déçu d'entendre le ministre répéter ce que ses collaborateurs annonçaient depuis environ deux mois; d'après ces déclarations, il était clair que le gouvernement allait s'engager dans cette voie. Si je me trompe, je voudrais que le ministre me le dise, mais ce n'est pas ce qu'il insinuait.

Le budget—M. Darling

M. LeBlanc: Monsieur le Président, je commence à regretter de ne pas avoir lu les quatre pages supplémentaires que j'avais sur les logements sociaux. J'ai essayé de parler d'élément du discours du budget; c'est pourquoi je n'ai pas utilisé ce texte.

En premier lieu, il ne faut pas assimiler les logements coopératifs aux logements sociaux. Les coopératives constituent une forme de logements sociaux. Il y a de bonnes coopératives et de moins bonnes. Le député n'a pas abordé un des problèmes les plus difficiles qui se pose dans le secteur des logements sociaux, surtout les logements coopératifs: c'est le choix de la clientèle. Autrement dit, monsieur le Président, il faut que les projets de logement coopératif soient subventionnés dans une proportion d'au moins 15 p. 100. Ce pourcentage est manifestement trop peu élevé. Nous essayons maintenant de voir avec un groupement coopératif comment on peut l'augmenter. En fait, il a été question d'essayer d'éviter la formation de ghettos et de remédier à ce qui risquait d'être une déformation, quand nous avions bien plus d'argent que maintenant. Le problème, c'est que pour les coopératives ou les autres sortes de logements sociaux qui sont confortables—ce que je ne déplore pas du tout—les listes d'attente deviennent très longues. Je suis certain que le député, qui représente un parti de gauche, voudrait trouver un moyen d'aider un nombre croissant de démunis.

• (1610)

M. le vice-président: A l'ordre. Le temps de parole supplémentaire qui vous avait été accordé est écoulé. Poursuivons le débat.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de donner mon avis sur le budget. Pour commencer, je crois approprié de dire un mot au ministre des Travaux publics (M. LeBlanc) sous forme d'une question à laquelle il pourra peut-être répondre après mon intervention. Ce que je veux dire, c'est que j'espère que le gouvernement va maintenir deux de ses programmes très importants, le PAREL et le programme de construction de logements pour les habitants des régions rurales et les autochtones. Le ministre et le cabinet méritent des félicitations pour ces programmes très importants. Comme vous représentez une circonscription rurale, monsieur le Président, je pense que vous conviendrez que ces programmes créent des emplois et que vous profitez vous aussi de ces deux programmes qui aident visiblement l'économie canadienne.

J'en viens au budget du courageux ministre des Finances (M. Lalonde)—je crois que c'est ainsi que l'a appelé le ministre des Travaux publics—à moins qu'il n'ait parlé d'un budget courageux. De toute manière, le ministre a fait preuve de courage en déposant ce budget. Je reconnais, comme ne manqueront pas de le faire un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre, que ce budget comporte de très bons aspects et contient des propositions positives. Par exemple, environ 750,000 personnes âgées verront leur supplément de revenu garanti augmenter de \$50 par mois d'ici un an. Cela ne se fera pas tout d'un coup, contrairement à ce que certains espéraient probablement. Néanmoins, ces personnes âgées recevront \$25 de plus par mois le 1^{er} juillet, et encore \$25 le 1^{er} décembre.